

## Cinq villes nouvelles dans la Région parisienne

Monsieur Pierre Deit

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Deit Pierre. Cinq villes nouvelles dans la Région parisienne. In: Economie et statistique, n°50, Novembre 1973. pp. 61-66;

doi : <https://doi.org/10.3406/estat.1973.1391>

[https://www.persee.fr/doc/estat\\_0336-1454\\_1973\\_num\\_50\\_1\\_1391](https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1973_num_50_1_1391)

---

Fichier pdf généré le 14/05/2018

## Cinq villes nouvelles dans la Région parisienne

● De 1946 à 1968, la population de la Région parisienne est passée de 6,6 à 9,2 millions d'habitants. Bien que la mise en place progressive d'une politique d'aménagement du territoire ait récemment ralenti la croissance démographique de la région, la population augmentera encore de 3 à 4 millions d'habitants d'ici la fin du siècle.

Afin d'absorber les nouvelles populations, et surtout d'améliorer les conditions de vie dans la région parisienne, cinq villes nouvelles ont été récemment créées : Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et St-Quentin-en-Yvelines.

Ces villes sont destinées à accueillir environ 500 000 habitants chacune vers les années 1990.

Elles constitueront un ensemble de pôles d'attraction pour les entreprises désirant se décentraliser à proximité de Paris, sans que cela entraîne les méfaits du gigantisme de cités dépassant 1 million d'habitants.

L'objectif est en effet de fournir aux habitants de ces villes le logement et le travail, un cadre de vie à l'échelle humaine, des loisirs et des services de façon qu'à la limite, ils puissent vivre de façon autonome par rapport à l'agglomération parisienne tout en étant reliés à la capitale par une bonne desserte en transports en commun.

Le développement des villes nouvelles n'ayant réellement débuté qu'après 1968, les résultats du dernier recensement de population fournissent peu d'informations sur la population qui y réside, c'est pourquoi l'exploitation des recensements complémentaires réalisés depuis dans les communes composant ces agglomérations présente un intérêt certain d'autant plus qu'elle permet d'isoler la population nouvelle des logements neufs.

### Vers un habitat collectif

Les évolutions de l'habitat dans les villes nouvelles offrent de nombreuses similitudes entre elles. Alors que les logements individuels prédominaient encore largement en 1968 à Cergy-Pontoise et Marne-la-Vallée, logements individuels et logements collectifs étaient déjà presque à égalité à Évry, Melun et Saint-Quentin-en-Yvelines.

D'autre part, dans chacune des villes

nouvelles, les logements collectifs l'emportaient sur les logements individuels pour les logements construits entre 1962 et 1968. Cette évolution s'est accentuée après 1968. L'urbanisation des villes nouvelles s'oriente donc vers un habitat collectif même si une large part est laissée aux pavillons individuels.

Cette évolution est toutefois assez différenciée du point de vue géographique, les logements collectifs ne se répartissent pas de façon égale sur toute la superficie des villes nouvelles mais sont groupés soit dans des villes déjà anciennes (Pontoise, Melun), soit à la limite de l'Agglomération parisienne (Évry, zone Ouest de Marne-la-Vallée) soit, enfin, dans de nouvelles cités destinées à former un nouveau noyau urbain (Maurepas, Élancourt).

La part des logements H.L.M. est également différente suivant les diverses villes nouvelles : alors qu'ils représentent un peu plus de 50 % des logements construits depuis 1968 à Cergy, Évry, Melun et Marne-la-Vallée, leur

part n'est que de 18 % à Saint-Quentin-en-Yvelines.

### Plus de la moitié des logements offerts sont de type locatif

Le statut d'occupation des logements des villes nouvelles présente également des différences importantes : la part des ménages propriétaires était plus grande en 1968 à Marne-la-Vallée et à Pontoise (plus de 50 %) qu'à Évry, Trappes et Melun (42 %) et que dans l'ensemble de la région (35 %).

Depuis, l'exploitation des recensements complémentaires montre que, dans les logements réalisés à partir de 1968, le pourcentage de ménages propriétaires est nettement inférieur à la moyenne observée en 1968 (sauf à Saint-Quentin-en-Yvelines).

Les logements construits dans les villes nouvelles s'avèrent donc être en majorité des logements locatifs.

● *La taille moyenne des logements (de même que la taille moyenne des ménages), est nettement supérieure à la moyenne régionale.*

Sauf à Marne-la-Vallée, où l'on n'observe pas de différences notables par rapport à la situation de 1968, les logements construits depuis le dernier recensement de population sont, en moyenne, plus grands que ceux qui existaient auparavant et qui étaient eux-mêmes plus grands que la moyenne des logements de la Région parisienne.

En effet, alors que dans la région, la taille moyenne des logements était en 1968 de 2,9 pièces par logement, elle variait déjà entre 3,2 et 3,4 pièces par logement dans les villes nouvelles.

Cette taille moyenne varie maintenant entre 3,5 et 3,8 pièces dans les logements construits après le recensement. Avant 1968, les logements de trois pièces étaient plus nombreux que les logements de quatre pièces : depuis, on construit plus de logements de quatre pièces sur l'ensemble des villes

**Les densités de population  
des cinq villes nouvelles**

**CHAMP DE L'ÉTUDE**

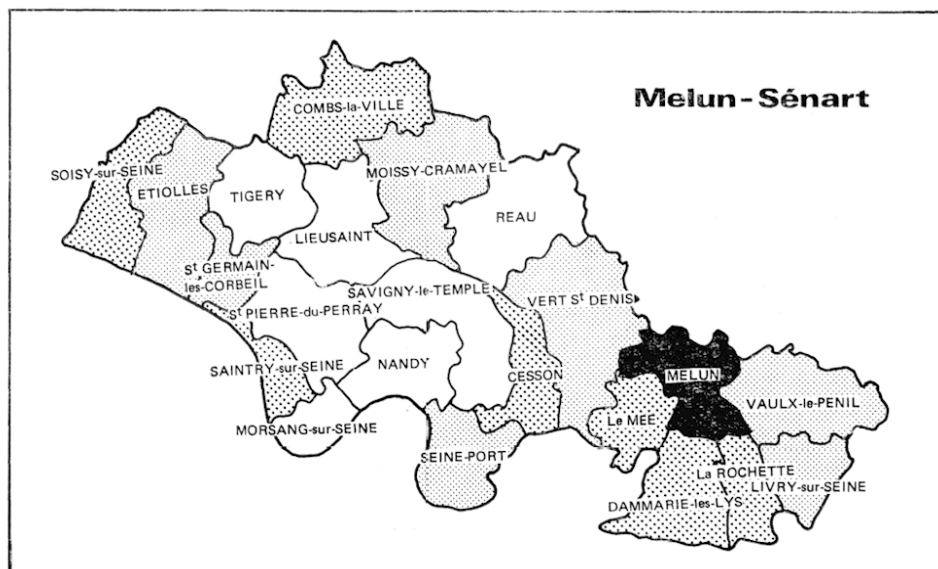
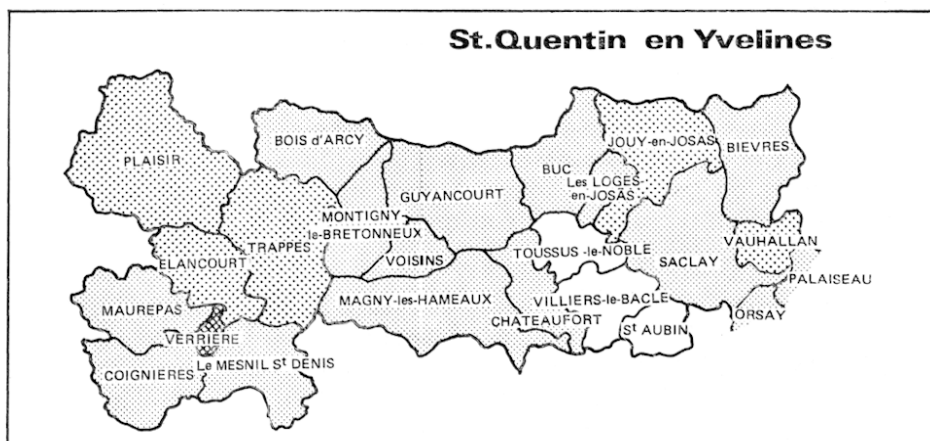
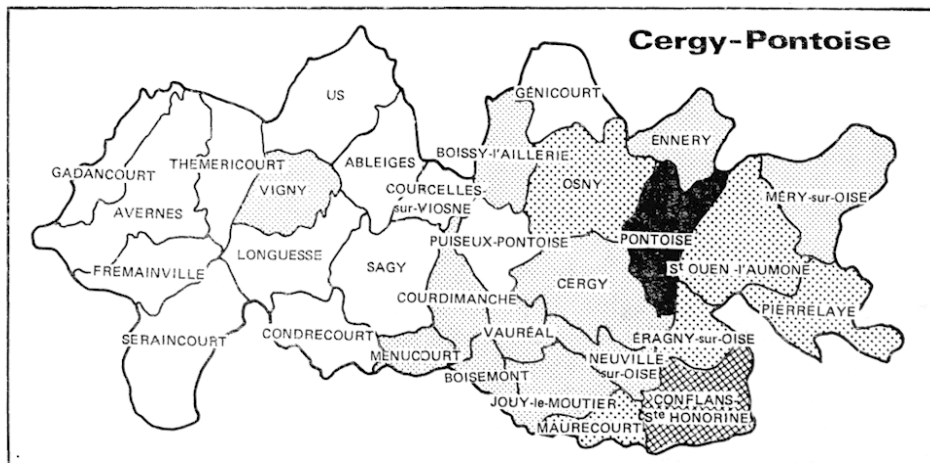
*L'analyse présentée ici s'effectue à partir du périmètre d'étude des villes nouvelles (voir cartes, ci-contre). En effet cette donnée est la plus cohérente, les autres définitions légales — périmètre d'établissement public par exemple — sont trop restrictives du point de vue économique.*

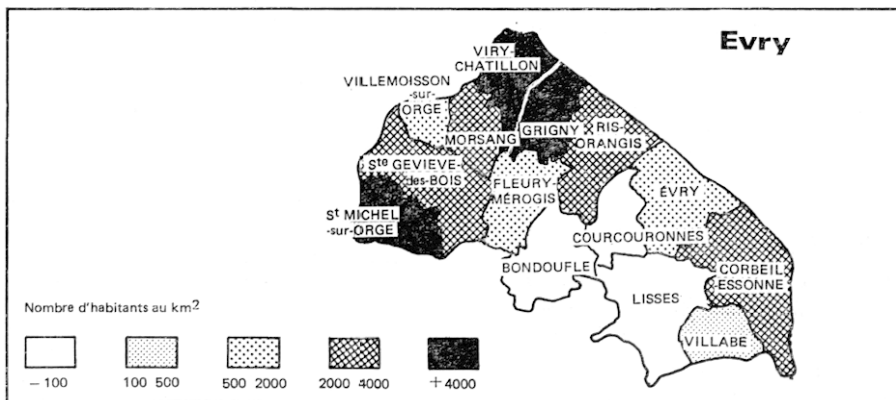
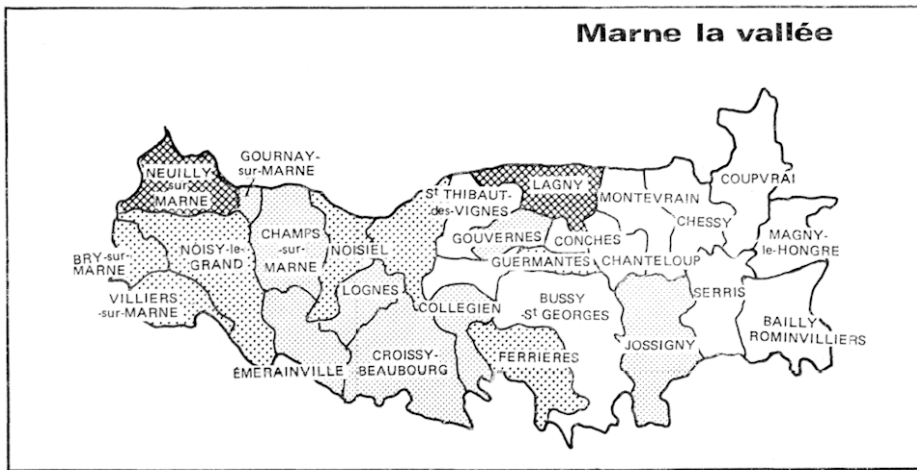
*L'exploitation des recensements complémentaires a porté sur les communes dont le développement démographique est le plus marquant. Il s'agit de :*

*Osny (1969-1971) et Pontoise (1969-1971) pour Cergy-Pontoise  
Corbeil-Essonnes (1970), Courcouronnes (1971), Évry (1971),  
Fleury-Mérogis (1969-1971), Grigny (1969-1971), Morsang-sur-Orge  
(1969-1971), Ris-Orangis (1971), Sainte-Geneviève-des-Bois (1971) et Saint-Michel-sur-Orge (1970) pour Évry;*

*Neuilly-sur-Marne (1971), Villiers-sur-Marne (1970), Noisiel (1969-1971),  
Saint-Thibault-des-Vignes (1970), Torcy (1970) pour Marne-la-Vallée;*

*Cesson (1971), Combs-la-Ville (1971), Dammarie-les-Lys (1971),  
Le Mée-sur-Seine (1969-1971), Vert-Saint-Denis (1971), Étiolles (1970),  
Saint-Germain-les-Corbeil (1971), Saint-Pierre-du-Perray (1971), Soisy-sur-Seine  
(1969-1971) pour Melun-Sénart;  
Bois-d'Arcy (1970), Buc (1971), Élancourt (1970-1971), Maurepas (1969-1971),  
Montigny-le-Bretonneux (1970) Plaisir (1969-1971), Trappes (1970), La Verrière (1969),  
Voisins-le-Bretonneux (1969-1971) pour Saint-Quentin-en-Yvelines.*





nouvelles que de logements de 3 pièces. Mais comme le nombre de personnes par ménage est également plus élevé (3,5 personnes par ménages dans les logements neufs, contre 3,4 sur l'ensemble de la population résidant en 1968 dans les villes nouvelles et 2,7 pour la région), le taux d'occupation des logements est comparable à celui de l'ensemble de la Région parisienne. En effet, le rapport nombre de pièces/ nombre de personnes qui était de 1,02 pour l'ensemble de la région en 1968, n'est que de 1,05 pour les logements construits depuis dans les villes nouvelles. Les conditions d'occupation des logements des villes nouvelles ne sont donc que très légèrement plus favorables à celles de l'ensemble des logements de la Région parisienne.

Il est, de plus, fort possible que le taux moyen d'occupation continue de croître au cours des prochaines années : la population des nouveaux logements est, en effet, surtout formée de jeunes ménages susceptibles d'avoir des enfants dans les années à venir. Cette population n'est donc pas « stationnaire » mais au contraire en accroissement démographique rapide.

### 70% de moins de 30 ans dans les logements neufs

Si la population des villes nouvelles comprenait 50 % de moins de 30 ans en 1968 (contre 45 % pour la région) et 20 % de plus de 50 ans (contre 25 % pour l'ensemble de la région), on a observé depuis 1968, un véritable bouleversement de la structure démographique (tableau 1).

La forte proportion de construction de type H.L.M. a attiré un grand nombre de jeunes ménages accompagnés d'enfants en bas âge, si bien que la population installée depuis 1968 comprend plus de 40 % de moins de 20 ans et près de 70 % de moins de 30 ans. Inversement, la population des personnes âgées de plus de 50 ans ne représente pas le 1/10 de la population nouvelle.

L'étude de l'âge des chefs de ménages confirme ces observations; toutefois, c'est à Melun et Cergy-Pontoise que l'on rencontre les populations les plus jeunes : respectivement 38 et 37 % des chefs de ménage y ont moins de 30 ans contre 35 % à Évry et 30 % environ à Marne-la-Vallée et Saint-Quentin-en-Yvelines.

En revanche, la différence de structure des logements offerts à Saint-

TABLEAU 1. Répartition de la population par âge (exploitation des recensements complémentaires)

Unité : %

Age au 1 <sup>er</sup> janvier 1972	Cergy-Pontoise	Evry	Marne-la-Vallée	Melun-Sénart	Saint-Quentin-en-Yvelines
0 à 4 ans.....	13,5	16,8	12,6	13,0	13,7
5 à 9 ans.....	13,9	13,9	13,2	13,7	14,3
10 à 14 ans.....	9,8	8,8	9,5	8,9	8,5
15 à 19 ans.....	5,9	5,2	5,5	5,6	4,3
20 à 24 ans.....	13,0	9,1	8,8	12,4	8,2
25 à 29 ans.....	12,4	14,0	12,9	12,2	15,1
30 à 34 ans.....	8,6	11,2	10,7	10,1	13,3
35 à 39 ans.....	8,3	8,1	8,7	8,2	9,5
40 à 44 ans.....	5,1	5,1	6,2	5,7	5,1
45 à 49 ans.....	3,9	3,2	4,4	3,9	3,5
50 à 54 ans.....	1,5	1,4	1,9	2,0	1,5
55 à 59 ans.....	1,2	1,0	1,6	1,0	1,1
60 à 64 ans.....	1,1	0,9	1,0	1,0	0,8
65 à 69 ans.....	0,7	0,5	1,1	1,1	0,6
70 à 74 ans.....	0,3	0,4	1,0	0,6	0,3
75 ans et plus.....	1,1	0,4	1,1	0,7	0,4
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## ORGANISATION ADMINISTRATIVE D'UNE VILLE NOUVELLE

*Un problème se pose pour cerner, de façon précise, la composition communale d'une ville nouvelle car plusieurs définitions peuvent être retenues.*

*Situées sur le territoire de communes nombreuses, souvent très différentes par leur population ou leur caractère urbain ou rural, ne coïncidant pas avec les limites communales, il est apparu très vite qu'il était nécessaire de créer des modes d'association permettant, aux collectivités locales concernées, d'aborder ensemble les problèmes communs et à l'établissement public d'avoir un interlocuteur unique.*

*C'est pour favoriser cette mise en commun qu'a été votée la loi du 10 juillet 1970 sur les agglomérations nouvelles qui prévoit pour elles un régime particulier. Les agglomérations nouvelles à l'intérieur desquelles la loi doit s'appliquer doivent être fixées par décret interministériel après avis du Conseil d'État et des collectivités locales concernées.*

*A l'intérieur de ces agglomérations, les communes ont le choix entre trois voies d'association :*

● Le syndicat communautaire, dans lequel les communes s'associent pour réaliser et gérer les équipements à créer. Ce syndicat est administré par un conseil dont les communes déterminent elles-mêmes la composition.

*Celles-ci ont aussi la possibilité de demander l'élargissement de ce pé-*

*rimètre pour qu'il coïncide avec la totalité de leur territoire;*

● La communauté urbaine, dans laquelle les communes s'associent comme précédemment mais dans les conditions fixées par la loi du 31 décembre 1966 relative aux communautés urbaines;

● L'ensemble urbain, qui correspond à la création d'une commune nouvelle administrée par un conseil ayant une composition particulière.

*Dans tous les cas, la loi prévoit que le mode de calcul des impôts communaux sera le même dans tout le périmètre de l'agglomération nouvelle. Ce calcul doit être fait comme si le périmètre délimitait une seule commune, un budget propre au territoire englobé dans ce périmètre est établi de façon distincte.*

*Cette disposition importante de la loi permet de mettre en commun les ressources et les dépenses de la ville nouvelle.*

*Ces différentes formes d'association ne concernent que les communes directement intéressées par la création des villes nouvelles; c'est-à-dire les communes qui font partie du périmètre d'établissement public. Les missions d'étude ont en outre défini un périmètre d'étude plus large englobant l'ensemble des communes directement ou indirectement concernées par l'aménagement des villes nouvelles.*

Quentin-en-Yvelines (part moins grande de H.L.M. et coût moyen des logements plus élevé) y a attiré une couche sociale en général plus âgée et disposant de revenus plus élevés : 60 % des chefs de famille ont un âge compris entre 30 et 50 ans contre 50 à 55 % en moyenne dans la nouvelle population des autres villes nouvelles. Marne-la-Vallée présente également une certaine originalité : la proportion de chefs de ménage âgés de plus de 50 ans y est notablement plus élevée que dans les autres villes nouvelles (15 % contre 8 à 12 %) : ceci est peut-être dû au fait que l'urbanisation de cette ville débute à peine et qu'elle exerce encore un certain attrait pour les personnes désirant prendre leur retraite dans la banlieue parisienne.

## 95 % des chefs de ménage installés depuis 1968 sont actifs

Parmi les ménages nouvellement installés, la proportion de chefs de ménage employés ou ouvriers dépasse presque partout 50 % sauf à Saint-Quentin-en-Yvelines où elle n'est que de 42 %. En revanche, l'importance des cadres moyens et supérieurs y est beaucoup plus forte que partout ailleurs (48 % contre 30 % en moyenne dans les autres villes nouvelles). Cette différence apparaissait déjà en 1968 mais à un degré moindre.

Si l'Est parisien n'attire toujours pas les cadres (c'est à Marne-la-Vallée que le pourcentage de chefs de ménage cadres supérieurs est le plus faible), c'est en revanche dans les deux villes

nouvelles de l'Est parisien que la part des chefs de ménage ouvriers est la plus forte.

Dans toutes les villes nouvelles, la proportion des ménages dont le chef est inactif est particulièrement faible : elle varie dans les logements neufs, de 3,6 % (Saint-Quentin-en-Yvelines) à 8,1 % (Marne-la-Vallée) alors qu'en 1968, elle variait entre 16,7 et 24,6 %. On peut donc considérer que ce sont presque uniquement des ménages dont le chef est actif qui s'installent dans les villes nouvelles.

## 42 % d'actifs dans les logements neufs

L'importance minimale des personnes âgées de plus de 65 ans est compensée, dans la nouvelle population, par le nombre élevé de jeunes de moins de 20 ans, si bien que le taux brut d'activité est, partout, proche de celui observé en 1968 (42,2 % contre 42,7 %). Cette apparente similitude cache, en réalité, des disparités importantes.

Si on rapporte, en effet, le nombre des actifs à la tranche de population âgée de 15 à 64 ans, on remarque que le taux d'activité masculin ainsi déterminé est partout plus élevé dans la nouvelle population, tandis que le taux féminin d'activité varie de 43,5 % à Évry (où il y a peu d'emplois sur place et où le pourcentage d'actifs travaillant à Paris est particulièrement élevé) à 60,0 % à Marne-la-Vallée (où l'on observe le même phénomène mais qui est la ville nouvelle la plus proche de Paris).

Si le taux d'activité masculin est relativement constant d'une ville à l'autre, il n'en est donc pas de même pour le taux d'activité féminin qui reste étroitement lié à l'existence d'emploi relativement proches du domicile.

● Depuis 1968, parmi les actifs, l'importance des ouvriers diminue au profit de celle des cadres moyens et des employés.

L'évolution des catégories socio-professionnelles individuelles des actifs montre des différences sensibles entre les diverses villes nouvelles (tableau 2).

A Cergy-Pontoise et Évry, où le pourcentage d'ouvriers résidents était très grand en 1968, on observe depuis une diminution relative de celui-ci au profit des employés et des cadres moyens.

A Marne-la-Vallée et Melun-Sénart,

le poids des ouvriers reste très grand dans les personnes venues y habiter depuis 1968, mais on observe également une proportion plus grande de cadres moyens et d'employés au détriment des autres catégories socio-professionnelles.

Enfin à Saint-Quentin-en-Yvelines, l'évolution observée après 1968 montre une part croissante des cadres supérieurs (15 % des actifs) des cadres moyens (25 %) et des employés (24 %); en revanche celle des ouvriers est particulièrement peu élevée (29 % des actifs seulement contre 36 % sur l'ensemble de la région).

En outre, on remarque que la proportion des ouvriers dans l'emploi masculin, qui était de 46 % pour l'ensemble de la région en 1968, et de 50 % pour l'ensemble des villes nouvelles, est passée depuis à 47 % environ pour Marne-la-Vallée et Melun, 41 % à Cergy-Pontoise et Évry et seulement 36 % à Saint-Quentin-en-Yvelines.

Pour les femmes, le pourcentage des employées, qui était de 36 % des actifs environ sur l'ensemble de la région et des villes nouvelles en 1968, est passé depuis à 50 % environ pour la population féminine active arrivée dans les villes nouvelles depuis le dernier recensement.

### Peu d'emplois créés sur place

L'étude des différents lieux de travail montre que, dans toutes les villes nouvelles (excepté Cergy-Pontoise), le pourcentage d'actifs travaillant à Paris est plus élevé dans la nouvelle population que dans celle qui résidait déjà sur place en 1968.

De plus, comme on pouvait s'y attendre, les lieux de travail des actifs masculins sont plus « dispersés » que les lieux de travail des femmes actives : celles-ci sont plus nombreuses à travailler sur place ou à aller travailler à Paris. Il est possible que l'absence de transports en commun aisés limite en effet leur déplacement de banlieue à banlieue.

Enfin, un lien certain semble exister entre le taux d'emplois sur place et le taux d'activité des femmes en âge de travailler : c'est en effet, à Melun et Cergy-Pontoise que ces deux taux sont le plus élevés en 1968. Dans la population arrivée depuis, cette relation est moins nettement marquée. On remarquera toutefois que hormis à Marne-la-Vallée où les résultats obte-

TABLEAU 2. Répartition de la population par catégorie socio-professionnelle (exploitation des recensements complémentaires)

Unité : %

Catégorie socio-professionnelle	Cergy-Pontoise	Évry	Marne-la-Vallée	Melun-Sénart	Saint-Quentin-en-Yvelines
Agriculteurs exploitants . . . . .	—	—	—	0,1	—
Salariés agricoles . . . . .	—	0,1	—	0,1	0,1
Patrons de l'industrie et du commerce.	0,8	0,5	1,0	1,0	1,1
Professions libérales, cadres supérieurs	4,5	3,6	2,5	5,1	6,8
Cadres moyens . . . . .	7,3	8,2	10,3	7,7	11,2
Employés . . . . .	13,0	10,5	12,9	10,8	10,8
Ouvriers . . . . .	13,3	12,5	16,0	15,7	12,9
Personnel de service . . . . .	1,9	1,6	2,2	2,0	1,0
Autres catégories . . . . .	1,8	2,1	0,8	0,9	1,1
Inactifs . . . . .	57,4	60,5	54,3	56,6	55,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

nus concernent une population trop peu nombreuse pour que cela soit significatif, c'est à Cergy-Pontoise que le taux d'emplois sur place et le taux d'activité féminin sont les plus élevés et à Évry qu'ils sont les plus faibles.

Chacune des villes nouvelles présente, en outre, sa propre évolution.

En 1968, 68 % des actifs résidant à Melun-Sénart travaillaient sur place; mais le petit nombre d'emplois créés depuis cette date a fait tomber ce pourcentage à 50 % dans la population installée depuis le dernier recensement.

A Cergy-Pontoise, au contraire, le pourcentage d'emplois sur place qui était de 54 % en 1968 est monté à 62 % dans la population installée depuis car les créations d'emplois ont été particulièrement nombreuses.

Si, à Saint-Quentin-en-Yvelines, le taux d'emplois sur place, en 1968, n'était que de 46 %, il faut toutefois tenir compte de l'influence toute proche de Versailles : la situation de l'emploi était donc, là aussi, assez favorable. Depuis, la population arrivée dans la ville nouvelle semble très attirée par la zone d'emploi de Versailles puisque, si 47 % des actifs travaillent dans les Yvelines (contre 49 % en 1968), 24 % seulement travaillent sur le périmètre d'étude de la ville nouvelle, alors qu'une grande partie des 23 % restant travaille dans la préfecture.

A Évry, au contraire, dès 1968, la situation de l'emploi était assez

critique, un nombre important d'actifs était astreint à de nombreuses migrations journalières : 27 % des actifs travaillaient à Paris et le taux d'emploi sur place n'était que de 47 %. Depuis la situation de l'emploi s'est encore dégradée — et ce, malgré de nombreuses créations d'emplois — par suite d'une forte augmentation de la population.

L'exploitation des recensements complémentaires montre que, parmi la population nouvelle, plus du tiers des actifs travaillent à Paris et seulement 25 % ont un emploi sur le périmètre d'étude de la ville nouvelle.

A Marne-la-Vallée, enfin, si la situation de l'emploi est proche de celle d'Évry, cela est dû davantage au nombre réduit d'emplois offerts sur place qu'à un accroissement réel de population : c'est pourquoi 38 % des actifs nouvellement arrivés travaillent à Paris (contre 28 % en 1968) alors que seulement 26 % travaillent sur place (42 % en 1968).

### Des habitants venus de la province

Une part importante de la population installée dans les logements neufs résidait déjà en 1968 dans les villes nouvelles. La proportion importante de logements H.L.M. a attiré, en effet, un grand nombre de jeunes ménages qui, préalablement, cohabitaient avec

leurs parents et qui ont recherché un nouveau logement à proximité de leur ancien domicile.

D'autre part, la proportion des « migrations internes » à Cergy-Pontoise est à rapprocher du peu d'attraction exercée par cette ville nouvelle avant 1968; il semble que ce soit l'inverse pour Saint-Quentin-en-Yvelines où seulement 14 % de la nouvelle population résidait dans l'agglomération en 1968. A Évry, Marne-la-Vallée et Melun, les migrations internes concernent environ 30 % de la nouvelle population.

Les migrations à l'intérieur de la région se font le plus souvent entre départements voisins; il est en effet rare de voir des habitants du Val-d'Oise aller s'installer à Évry, Melun ou Marne-la-Vallée, de même que peu d'habitants de Cergy-Pontoise proviennent de l'Essonne ou de la Seine-et-Marne.

Les villes nouvelles exercent peu d'attrait sur les habitants de Paris : seulement 5 % des nouveaux habitants de Cergy-Pontoise et Melun et 8 % de ceux de Marne-la-Vallée habitaient auparavant dans la ville de Paris; seules Évry (très urbanisée et appartenant en très grande partie à l'agglomération parisienne) et, à un degré moindre, Saint-Quentin-en-Yvelines exercent une attraction réelle.

La part des ménages qui résidaient en province est, en général, beaucoup plus forte : près de 20 % des habitants de Cergy-Pontoise résidaient avant 1968 en province, contre un peu moins de 15 % à Évry et Saint-Quentin-en-Yvelines et 10 % à Melun (pour cette dernière ville, l'attraction semble diminuer par rapport à la période 1962-1968). Enfin, seulement 4 % des nouveaux habitants de Marne-la-Vallée résidaient en province en 1968.

Pierre DEIT ■

*Chronique extraite de l'article de P. DEIT paru dans Aspects statistiques de la région parisienne, n° 4 et n° 6-1973, revue publiée par la direction régionale de l'I.N.S.E.E. à Paris, 12, rue Boulitte (14\*).*

## *les collections de l'insee*

SÉRIE M  
MÉNAGES N° 25

# Les comportements de loisirs des Français enquête de 1967 Résultats détaillés

par Pierre DEBREU

Ce volume présente les résultats détaillés d'une enquête effectuée en 1967 sur la pratique des loisirs auprès d'un échantillon aléatoire représentatif de la population française adulte.

Une première publication avait donné des résultats permettant de caractériser les activités de loisirs au niveau national tant en ce qui concerne leur pratique que leur diffusion.

Ce volume met en lumière, pour quelques loisirs, les différences de comportement de la population en fonction d'un seul critère à la fois : sexe, âge, diplôme, revenu du ménage, catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, catégorie d'agglomération de résidence. De plus l'étude de ces loisirs est faite séparément pour les hommes et pour les femmes, puis pour l'ensemble.

Un volume format 21 x 29,7 - 200 pages ..... 16 F

EN VENTE :

A l'I.N.S.E.E., 29, quai Branly, 75700 PARIS.  
C.C.P. PARIS 9063-62.

Dans toutes les Directions régionales et Observatoires économiques régionaux de l'I.N.S.E.E. et chez les libraires spécialisés.

SP 278